Mgr F.-X. ROSS

Questions Scolaires

Le nouveau programme primaire



Prix : 25 sous

IMPRIMERIE DU « DEVOIR »
MONTRÉAL

QUESTIONS SCOLAIRES

LE NOUVEAU PROGRAMME PRIMAIRE

PRÉAMBULE

La présente brochure n'est que la collection des articles que j'ai publiés dans Le Devoir *au mois de septembre dernier.*

L'importance qu'on a reconnue aux thèses qui y étaient défendues, me justifie d'apporter quelques précisions et de nouvelles démontrations. Je dois aussi fournir un mot d'explication sur mon attitude au sujet des Frères qui ont signé le mémoire que j'attaquais. Ce préambule nécessite une longueur peu appropriée au caractère d'une préface, et j'en demande pardon à mes lecteurs.

Pour former un tout complet, un appendice a été ajouté, donnant une importante déclaration des Frères et le texte des adhésions venues de la part d'associations qui ont à leur programme la défense de quelqu'un de nos intérêts nationaux.

A toutes ces associations, je réitère mes remerciements les plus cordiaux. Le prestige de leur autorité devra contribuer puissamment à éclairer ou à redresser l'opinion contre laquelle il est devenu un devoir de réagir.

J'exprime le même sentiment de reconnaissance au Devoir, *à l'*Action Catholique, *au* Droit, *au* Progrès du Saguenay, *à la* Tribune (*Sherbrooke*), *à la* Liberté (*Winnipeg*), *au* Progrès du Golfe, *au* Patriote de l'Ouest, *à l'*Action française *et à la* Rente, *parmi les publications qui me sont parvenues, lesquelles ont appuyé ma thèse de vigoureux articles de rédaction ou de collaboration. De nombreux amis de la cause m'ont en outre donné personnellement, ou fait connaître, leur chaleureuse approbation. A tous je dis un cordial merci, en rappelant que la tâche n'est pas finie et qu'il faut continuer d'agir sur l'opinion.*

Ces écrits n'ont pas provoqué, en effet, que des approbations. Des protestations se sont élevées, surprenantes parfois, puisque, provenant de milieux réputés les châteaux-forts de la pensée française, elles s'insurgeaient expressément contre l'idée de

garder plus française la formation première de l'enfant canadien-français. On n'en voit que mieux la profondeur du mal que j'ai voulu mettre à découvert et l'à-propos de cette opération.

Tout ce tapage, s'il n'entrait pas précisément dans nos calculs, devait cependant servir la cause. Il s'agissait de jeter un cri assez fort pour réveiller l'attention chloroformée par le snobisme, tisonner assez vigoureusement l'opinion pour en tirer quelque jet de lumière. Un éloignement graduel des fortes traditions qui ont contribué à nous conserver ce que nous sommes, a créé une opinion qui a fini par faire perdre de vue, à un grand nombre, les notions élémentaires qui doivent être à la base de l'éducation rationnelle, et les dangers que cette fausse orientation nous fait courir. Nous venons d'en avoir une preuve.

L'opinion s'est émue et, des deux côtés, elle s'est affirmée. Ceux qui ont protesté ne partagent pas tous toutefois les mêmes idées. Il y a les anglicisateurs systématiques qui ont dénaturé ma thèse, pour se donner le droit de crier plus fort que je voulais chasser l'anglais de l'école primaire et soulever « une guerre de races » (*sic*). *A des gens d'une mauvaise foi aussi évidente il est inutile de répondre.*

Les adversaires de bonne foi, les seuls dont il faut s'occuper, se rangent dans la catégorie de ceux qui, ne voulant pas faire perdre à notre enseignement le caractère bien français qu'il faut défendre comme un héritage sacré, croient toutefois qu'on peut sans inconvénient greffer hâtivement l'enseignement de la seconde langue sur celui de la langue maternelle, et l'accentuer tout le long du cours primaire, qu'il est même nécessaire de le faire pour préparer les enfants à la vie.

Nous nous entendons sur une même chose : le besoin d'enseigner l'anglais à ces catégories d'élèves qui en ont besoin, suivant les exigences de leur milieu social et l'orientation de leur vie. Nous différons sur deux points :

1° *Nous demandons que l'enfant acquière suffisamment la connaissance de sa langue maternelle, de son vocabulaire, de son orthographe, de sa facilité d'élocution, avant de commencer l'étude de la langue seconde, — que, pendant tout le cours primaire, la langue maternelle soit le véhicule de l'enseignement de toutes les matières, de la comptabilité comme des autres branches, et qu'elle garde une prédominance marquée sur*

l'enseignement de l'autre langue, de manière que la formation première de l'enfant soit solidement établie suivant les lois psychologiques qui doivent présider aux premiers développements de l'intelligence.

2° Nous prétendons que, suivant les principes qui ont été admis comme base de la réforme du programme, l'école primaire ne peut donner à l'enfant tout ce qu'il lui sera nécessaire d'utiliser dans sa vie, mais que le moyen le plus pratique de le mettre en état de faire sa vie, c'est de mettre une base solide à sa culture intellectuelle, moyennant quoi il lui sera facile d'acquérir et de compléter ce qu'exigeront les circonstances de la vie, suivant son âge. Au sujet de l'anglais spécialement, ma thèse, qu'on a défigurée pour la combattre, est celle-ci : Assurons à notre langue, dans l'éducation, la place à laquelle elle a droit, — puis ajoutons à notre culture française la connaissance de l'anglais nécessitée par les conditions locales.

La différence provient de ce qu'ils ne semblent pas convaincus, au même degré que nous, de la nécessité de donner à l'éducation première de l'enfant, une culture qui atteigne l'âme dans ses profondeurs en s'adaptant au génie particulier de sa race. Sans cette culture appropriée, la personnalité ne s'épanouira jamais à sa pleine valeur; avec elle, les développements secondaires viendront naturellement comme les fleurs et les fruits sur un tronc vigoureux qui se développe suivant les lois de la nature.

C'est pour souligner davantage cette nécessité que j'ai cru devoir ajouter à la suite du deuxième et du troisième article parus dans le Devoir, *un développement qui n'existe pas dans l'original.*

Une autre question, qui ne se rattache pas au fond des thèses que j'ai défendues, a été soulevée au cours de la discussion.

Certains en effet ont voulu voir dans mes articles une attaque directe contre les Frères, malgré le soin que j'ai apporté à distinguer entre le système imposé par une opinion égarée, à la puissance de laquelle on n'ose résister, et les éducateurs qui subissent ce système.

Parmi ceux qui ont ainsi jugé la portée de mes articles, il s'en trouve qui ont simplement adopté cette tactique pour

défendre un système dont, volontairement ou par manque d'idées générales, ils ne saisissent pas la portée désastreuse; et pour cela ils se couvrent de la soutane des Frères, que je respecte plus qu'eux.

D'autres étaient visiblement sincères; et je range dans cette catégorie spécialement les Frères signataires du mémoire du 29 *mars dernier. Dans un document qu'ils m'ont personnellement adressé, ils ont réclamé contre certaines de mes expressions, et ont fourni des explications.*

En revoyant mes articles, à la suite de ces remarques, j'admets que certaines expressions, prises en elles-mêmes, quand on les sépare des réserves que j'ai nettement établies en leur place, pourraient en effet laisser croire que je tiens les Frères principalement responsables du régime auquel je m'attaquais. Je veux rendre justice à ces Frères avec la même franchise et la même loyauté que j'ai apportées à l'attaque. Le mémoire dont je me plaignais a servi à me combattre, et on s'est glorifié d'avoir les Frères de son côté. Comme ils ont loyalement accepté de dégager leur cause de ceux qui poussent à l'enseignement outré de l'anglais, en approuvant le fond de mes thèses, et en précisant le sens de leur premier mémoire, j'ai cru devoir modifier quelques parties de mes articles qui paraissent les prendre directement à partie. Les thèses restent ce qu'elles étaient.

Le document qui a provoqué ces modifications dit en effet : « Vous demandez : a) *une meilleure culture de la langue maternelle à l'école primaire élémentaire,* b) *le progrès du français dans les classes de commerce,* c) *l'orientation plus ferme de l'école complémentaire vers l'industrie et l'agriculture. Ces demandes répondent à nos propres désirs ».*

La conclusion se formule ainsi : « Puisque vous avez l'intention d'éditer en brochure les articles que vous avez publiés dans le Devoir, *nous vous demandons de vouloir bien y traiter au point de vue général et des principes pédagogiques les excellentes thèses que vous y défendez sur la culture de la langue maternelle, la francisation du commerce, le programme des écoles complémentaires, et de retrancher de ces articles toutes les attaques directes ou indirectes qu'ils contiennent ».*

En acceptant loyalement les déclarations signées par les six provinciaux, et en consentant à modifier en conséquence mes

articles, j'ai voulu rendre justice à l'intention de ces Frères. J'ajoute bien spontanément que je veux aussi rendre hommage à leur esprit de patriotisme, ainsi qu'au religieux dévouement qu'ils mettent au service d'une cause à laquelle j'ai consacré ma vie. Les initiatives entreprises dans leur milieu pour introduire la comptabilité française, les manuels d'agriculture sortis de leurs mains, leurs efforts pour favoriser la tenue des jardins scolaires et l'enseignement agricole, nous fournissent, en outre de leur déclaration, des témoignages du concours qu'ils peuvent nous prêter pour accomplir les réformes qui s'imposent à notre enseignement. La polémique aura au moins produit ce bon effet de fournir à chacun l'occasion d'afficher ses couleurs.

Que tous ceux-là qui ont une part de responsabilité et d'action dans la direction de l'opinion publique, s'unissent pour favoriser la tâche des éducateurs qui comprennent l'importance d'une réaction.

F.-X. Ross, *prêtre.*

19 *novembre* 1920.

LE NOUVEAU PROGRAMME PRIMAIRE

On sait qu'à sa dernière session, le Comité catholique de l'Instruction publique a approuvé le nouveau programme des écoles primaires, du moins la partie qui se rapporte aux écoles élémentaires, pour le mettre en vigueur en septembre 1921.

Pour mieux saisir le but de cette étude, il sera peut-être bon de se rappeler les causes qui ont amené les modifications apportées au programme encore en vigueur.

But de la réforme

On a voulu décharger le programme de tout ce qui l'encombre au détriment de la bonne formation de l'enfant. Comme on l'a dit dans le temps, le caractère de l'école élémentaire est d'être... « élémentaire ». Son but n'est pas de préparer immédiatement aux carrières, mais de faire acquérir « les notions fondamentales indispensables à *tout* homme », et de créer les initiatives d'esprit qui seront le point de départ du travail intelligent. En bonne pédagogie, l'école primaire doit « orienter » toute la vie de l'enfant; elle ne doit pas viser à enseigner tout ce que celui-ci devra utiliser dans sa vie d'homme, ni prétendre le mettre en état d'entrer de plain-pied dans n'importe quelle carrière. « Le meilleur moyen de préparer un homme à la vie qu'il devra mener à 20 ou 25 ans, n'est pas de lui donner dans l'enfance ce qui appartient à l'âge adulte, mais de le faire ce qu'il doit être à 7, 10 ou 13 ans ».

C'est dans ces visées que le programme a été préparé.

En conséquence, on a simplifié, on a élagué, on a réduit la surface pour gagner en solidité. Comme la plainte générale portait sur le manque de préparation dans la langue maternelle, on a consacré à cette préparation une attention

particulière. La langue maternelle redevient la principale parmi les quelques matières essentielles dont l'importance surpasse toutes les autres. Les matières qui ont moins d'importance en elles-mêmes, à cette période de la vie, et qui devront occuper moins de temps en classe, ont été désignées sous le nom de « matières accessoires ».

Après l'école *élémentaire*, qui donne les *éléments*, on a ajouté une école *complémentaire*, qui n'est plus celle de tout le monde, mais devra donner un complément de culture générale en préparant immédiatement aux diverses écoles spéciales, techniques, commerciales, agricoles, etc., qui doivent conduire l'enfant à la carrière qu'il aura choisie. C'est le pont jeté entre la petite école qui donne la formation indispensable à tout homme, et l'école spéciale qui donne la formation appropriée aux diverses exigences de chacun.

Cette détermination a reçu un chaud accueil du public. Dans son numéro du 8 février 1919, le *Soleil* de Québec, sous le titre suggestif : « Bravo ! », a donné du projet une appréciation qui résume celle de toute la presse.

L'enseignement de l'anglais

Malheureusement, il est difficile de décider les hommes à sortir des sentiers battus, pour les engager dans une voie nouvelle, même quand tout le monde admet que c'est la meilleure. Aussitôt on entendit cette plainte : « Vous déchargez, mais vous ne mettez rien à la place... » Mais précisément, puisqu'il faut supprimer le gavage, l'encombrement.

Ce que l'on voudrait à la place, c'est de l'anglais. D'autres demanderont autre chose, mais toujours de la surcharge.

Sous la poussée de certaines personnes dont je respecte les intentions et l'honorabilité, le Comité catholique, à sa dernière session, a permis aux commissions scolaires qui voudraient s'en prévaloir, de commencer l'enseignement de l'anglais à la seconde année du cours inférieur, c'est-à-dire, en deuxième année de l'école élémentaire. Dans l'esprit du Comité catholique, cette détermination vise les municipalités où les enfants entendent parler l'anglais autour d'eux, dans leur vie ordinaire. Elle ne vise pas les écoles où l'enfant

n'entend pratiquement pas d'anglais en dehors de la classe. Pour ces dernières, l'anglais ne doit pas commencer avant le cours moyen, c'est-à-dire, la troisième année. Dans l'esprit des promoteurs, cette exception visait surtout la ville de Montréal, dont un groupe important de professeurs voulaient que l'on commençât l'enseignement de l'anglais dès la première année du cours inférieur. Ce qui ne tardera pas, maintenant que le principe est posé.

En même temps, six provinciaux des Frères enseignants de langue française ont, dans un mémoire présenté au Comité catholique, le 29 mars dernier, manifesté l'intention d'adjoindre l'anglais aux matières essentielles sur lesquelles devront se passer les examens du certificat d'études. Cette suggestion semblait devoir introduire l'anglais parmi les matières essentielles du cours d'études primaires. Et c'est ainsi qu'on l'interpréta au Comité, bien que ce point n'y ait pas été discuté *ex-professo.*

Les précisions apportées depuis par les signataires et qui sont publiées en appendice, avec l'entente qu'ils les communiqueront au Comité catholique, sont de nature à nous faire croire qu'elles corrigeront cette première impression des membres du Conseil.

Quand la première question, celle des professeurs des écoles de Montréal, s'est posée au Comité catholique, je m'y suis opposé, parce que j'y voyais un premier accroc au principe sur lequel se base la refonte du programme. Puis, je voyais la seconde proposition, — celle des Frères enseignants, — qui, prise dans le sens que lui prêtaient les circonstances, venait en sens inverse s'unir à celle-ci pour pénétrer d'anglais tout le programme élémentaire, achever de démolir le principe sur lequel repose notre réforme, et rendre inefficaces les mesures prises pour assurer une plus solide formation élémentaire.

Des amis de l'éducation m'ayant demandé de justifier mon opposition, en exposant les raisons qui m'ont guidé, je me permets de mettre sous les yeux du public qu'intéressent les questions d'éducation, les motifs de ma conduite. Je n'ai l'intention ni de récriminer, ni de blesser. Ayant demandé de tous côtés des critiques de l'œuvre à laquelle j'ai eu l'honneur d'être mêlé, je demande la permission

d'exposer moi aussi les objections que j'ai à certaines propositions.

Et afin qu'on ne se trompe pas sur mes sentiments, je déclare tout de suite que je ne suis pas opposé à l'enseignement de l'anglais à l'école primaire, m'étant rallié au programme qui lui fait une place certainement abondante à l'école élémentaire. A l'école complémentaire, l'enfant étant déjà formé, on pourra lui donner tout l'anglais dont il aura besoin.

Je demande seulement qu'on ne le commence pas avant le cours moyen (3ème année), afin de donner au tout petit la chance de se faire une première formation indispensable; puis je demande qu'on ne donne pas à l'anglais, dans l'école élémentaire, le rôle essentiel qu'on pousse à lui attribuer en certains milieux. L'école complémentaire et la pratique de la vie donneront à l'enfant, déjà formé dans sa langue et initié à la langue seconde, le moyen de développer le surplus de connaissances qu'il lui faudra.

Ces préliminaires établis, je maintiens que ce serait une *erreur pédagogique* de commencer l'enseignement de l'anglais au cours inférieur tel que ce cours existe au nouveau programme.

Mes raisons sont les suivantes:

1° — Au cours inférieur, l'enfant doit etre tout a sa formation fondamentale

---

Caractère de ce cours

Pour apporter un remède plus efficace aux maux dont on tenait l'ancien programme responsable, c'est-à-dire pour assurer une meilleure formation intellectuelle à l'enfant, le nouveau programme a partagé toute l'école élémentaire en trois cours nettement caractérisés, de deux ans chacun, chaque cours préparant graduellement l'esprit de l'enfant, sans le surcharger, à suivre avec profit le cours qui fait suite. Le cours inférieur *entraîne* les enfants de 7 à 8 ans à la lecture, à l'écriture et aux exercices fondamentaux de calcul, qui leur seront nécessaires pour aborder avec plus d'efficacité l'étude

des connaissances élémentaires localisées au cours moyen. Pourquoi compromettre ce travail d'entraînement en ajoutant une langue étrangère qui n'a rien à voir pour le moment dans l'éducation du petit ? Le cours se trouverait scindé et il perdrait le caractère qu'on lui a délibérément imprimé.

Le cours inférieur est encore organisé pour entraîner l'enfant à penser et à exprimer, dans son propre langage, les idées qu'on lui fait acquérir d'une manière méthodique, par une observation réfléchie sur ce qui l'entoure, par les récits qu'on lui fait, les anecdotes et histoires qu'on lui raconte, les causeries où l'on établit le contact intellectuel entre son esprit et les réalités de la vie.

Le mal dont on se plaint à cette époque de scolarité, c'est que l'enfant n'a pas d'idées personnelles, et n'a pas de mots pour exprimer à sa manière ce qu'on a cru lui montrer au moyen du livre. Si le mot du livre, la phraséologie, lui fait défaut, tout manque. La mémoire seule est en jeu, et c'est la mémoire de mots incompris en eux-mêmes ou dans leur assemblage.

Le programme a chassé le manuel de ce cours, et à la place il a mis l'enseignement vivant qui éveille l'activité intellectuelle et favorise ce travail d'élaboration par lequel les idées se perçoivent, s'assimilent et tendent à établir une synthèse mentale. Ce travail intérieur doit se compléter et se perfectionner par l'habitude de faire exprimer à l'enfant, dans sa langue maternelle, en enrichissant ou en corrigeant son vocabulaire, les idées qui lui sont ainsi rendues familières. L'enfant s'initie à parler, c'est-à-dire à penser et à exprimer cette pensée avec ses propres mots, à les utiliser par sa propre puissance d'appropriation. C'est le stage le plus important et le travail le plus délicat.

Toute intervention d'une langue nouvelle à cette époque où la pensée de l'enfant est encore hésitante et ses moyens d'expression pauvres et défectueux, à ce moment où il s'initie péniblement à l'orthographe, toute intervention, dis-je, d'une langue nouvelle ne peut que retarder, ou compromettre ce travail fondamental.

Une année plus tôt ou plus tard, a-t-on dit, quelle différence cela peut-il bien faire ? Les partisans de l'enseignement hâtif de l'anglais ne tarderont pas à utiliser le même

argument pour le commencer en première année au lieu de la deuxième. Une année plus tôt ou plus tard...

Pour répondre directement à cette objection, je dis que chez l'enfant de cet âge, un an est beaucoup. En outre, tant que le cours inférieur n'aura pas fait son œuvre de le mettre en état de lire, d'écrire et de parler dans sa langue, en proportion de son degré d'avancement, on n'a pas le droit, pédagogiquement parlant, de troubler ce travail en introduisant trop hâtivement les éléments d'une autre langue. Et cette raison a d'autant plus de force qu'on a voulu précisément alléger le programme en enlevant tout ce qui, dans le premier âge, empêche l'enfant d'acquérir la formation première.

Or, la formation première ne s'acquiert que par l'étude de la langue maternelle. Chaque être, en effet, se développe en fortifiant le principe qui lui a donné la vie. Pour lui inoculer une sève empruntée, il faut qu'il soit assez robuste pour se l'assimiler; sinon il sera assimilé par elle.

Ce qui importe avant tout

Et c'est là une chose que l'on ne devrait jamais perdre de vue, dans l'enseignement, si l'on veut qu'il produise une culture de l'esprit, une formation, et non un simple bourrage du cerveau ou de la mémoire. Ce qu'il importe de donner tout d'abord à l'esprit de l'enfant pour l'« orienter », ce sont des *habitudes intellectuelles* permanentes, qui créent la capacité personnelle de *percevoir* des idées, de les *rendre* dans son langage, de se les *assimiler* et les *approprier* à sa vie, les transformer en principes de vie intellectuelle. La valeur d'un homme, l'étendue de ses horizons intellectuels, se mesure à sa puissance de penser. Si l'on continue d'oublier cela, on ne cessera de ressasser le programme, de le décharger pour le recharger et y introduire, en les variant, mille choses réputées *pratiques*, et qui ont le tort de n'être nullement pratiques pour un âge qui ne demande qu'à s'assimiler des idées. Or ce travail ne peut se faire qu'au moyen de la seule langue dans laquelle se sont moulées, jusque-là, les connaissances qui ont pénétré de l'extérieur dans l'intelligence du petit. Aussi l'on n'a qu'à jeter les yeux sur les revues pédagogiques de France et qu'à entendre les critiques et les vœux formulés, en ces

derniers temps, dans les pays de langue française, sur la question de la première éducation, pour constater que l'accord se fait sur ce point : pour créer l'instrument du travail intellectuel, *il faut intensifier la culture de la langue maternelle.* Fortifions donc cet outil, le seul que connaisse l'enfant, avant de lui en fournir d'autres qui lui sont étrangers. Illusion de croire que l'enfant ne sera pas plus apte à ajouter à son édifice intellectuel quand la base aura été solidement assise ! Et cette base, c'est sur la langue maternelle qu'elle doit reposer.

La plainte générale

Ce défaut de capacité de penser et de s'exprimer convenablement, de vive voix ou par écrit, n'est-ce pas ce que déplorent, sur tous les tons, les éducateurs de toute catégorie qui sont dans l'enseignement pratique ? C'est cette lacune qui a motivé la refonte du programme. C'est à cette lacune que nous nous heurtons aux examens d'admission lorsque se présentent aux diverses écoles spéciales les élèves qui ont fait un stage plus ou moins long aux écoles primaires. Ils ont vu de tout et ne savent ni parler ni écrire. Ils répondront de mémoire en citant des pages apprises par cœur; ils écrivent vaille que vaille des phrases *dictées;* ne leur demandez pas une synthèse qui n'était pas faite dans leur manuel; ne les mettez pas à l'épreuve sur une composition de leur crû.

Puis le vocabulaire ! Son imprécision se fait sentir même pendant les études classiques. L'orthographe, on sait comme on nous la gâche. Le mal n'est pas particulier à la province de Québec, c'est vrai. Quantité de travaux pédagogiques français, avec des titres significatifs, signalent « la crise » du français à l'école primaire. Partout on demande d'alléger les programmes pour donner, dans la petite école, plus de temps et d'attention aux exercices de pensée et de langage, langage parlé et langage écrit. « Une réforme utile doit partir des petites classes », a-t-on conclu. (Cf. Conférences de l'*École des Hautes Études Sociales* sur l'*Enseignement du français;* Paris, Alcan, 1911. *La Crise des Méthodes dans l'Enseignement du français*, G. Lanson).

Le programme récemment approuvé par le Comité catholique a voulu appliquer le remède en réservant le cours

inférieur à cette première formation fondamentale. Que de cris cette disposition n'a-t-elle pas soulevés de la part de ceux qui croient sincèrement qu'on ne peut rien faire apprendre sans livre, même si l'élève ne sait pas encore lire ! On n'a échappé à ce danger que pour tomber dans un autre plus grave : l'introduction de la langue seconde qui va apporter de nouveaux moules, mêler les mots, vicier l'orthographe et retarder d'autant la formation initiale.

Non; ce qui manque à l'enfant qui passe de l'école primaire à l'école plus élevée, ce n'est pas la connaissance de l'anglais, c'est la connaissance de sa langue maternelle, c'est le pouvoir de saisir et de réfléchir. Le nouveau programme a voulu y remédier. La clause, introduite à la dernière heure, en encombrant le cours inférieur de l'enseignement d'une autre langue, suppose un principe qui détruit la raison d'être du travail accompli.

Trois témoignages

Il n'est pas sans à propos de citer ici trois témoignages importants d'hommes du métier, qui appuient cette thèse.

Le premier est une constatation de l'abbé Perrier, visiteur des écoles catholiques de Montréal : « Quand j'ai commencé à visiter les écoles de Montréal en 1906, j'ai trouvé de petits Anglais et de petits Français dans le même cours. L'avant-midi on enseignait du français, et l'après-midi de l'anglais. Le résultat le plus net obtenu, c'est qu'à la fin de l'année, les élèves ne savaient ni l'une ni l'autre des deux langues. Les maîtres passaient leur temps à répéter en français et en anglais des leçons fastidieuses. Il était pénible d'entendre les pauvres petits mélanger les prières dans les deux langues qu'on voulait leur enseigner simultanément avec une cruauté digne d'un autre âge et d'un autre pays ». « Il ne faut jamais violenter la nature », ajoute avec raison l'excellent visiteur. (*L'Action française*, mai 1920, p. 217).

Un prêtre éducateur de l'Ouest m'écrit : « Par ici nous souffrons énormément du mal que vous dénoncez. Dans nos groupements français du Manitoba et de la Saskatchewan, on fait pratiquement perdre un temps considérable aux jeunes enfants en s'acharnant à leur faire apprendre les deux

langues dès leur bas âge. Chaque année nous apporte des preuves nouvelles de l'absurdité de ce système. Nos petits Canadiens français les mieux doués, et qui ont le plus assidûment fréquenté l'école jusque vers l'âge de 14 ans, ne savent encore que très peu d'anglais, et trop peu de français pour commencer leur cours latin ».

M. Léon de Paeuw, inspecteur général de l'enseignement primaire en Belgique, écrit dans son travail sur la *Réforme de l'enseignement populaire en Belgique :* « Le Belge qui connaît les deux langues nationales est un Belge complet; mais nous aimons mieux, pour le niveau intellectuel de notre pays, qu'il n'en connaisse qu'une seule à *fond*, tout en se débrouillant dans l'autre, que de l'entendre baragouiner également mal le français et le flamand, à la façon des classes populaires bruxelloises.

« Nous estimons qu'il est du devoir du gouvernement de répandre en pays flamand la connaissance du français. Il y va de nos intérêts économiques les mieux entendus. Mais nous croyons fermement que le moyen le plus sûr d'y arriver rapidement, — quoique par un chemin indirect, — sera de commencer à enseigner sa propre langue au peuple flamand, et par lui ouvrir l'esprit par *quatre années* d'une solide instruction générale ».

Pour nous, nous ne demandons que *deux ans.* C'est un minimum.

On a dit que nous ne sommes pas des Français, mais des Canadiens vivant dans un pays bilingue, et que toutes les théories doivent s'incliner devant cette réalité.

Toujours l'envie de supposer que nous ne tenons pas compte de nos contingences sociales, ou que nous voulons proscrire l'enseignement de l'anglais, parce que nous demandons une base française à l'éducation des enfants français.

Nous sommes Français d'origine, de tempérament, d'esprit. C'est une réalité aussi indiscutable que l'autre. Et c'est en tenant compte de cette réalité que nous devons nous développer. Chacun se développe en effet suivant le tempérament, la complexion intellectuelle et morale qu'il tient de ses origines. Le meilleur Canadien sera toujours celui qui développera suivant son tempérament propre, pour les mettre au service de son pays, les qualités que l'âme

ancestrale et les traditions séculaires lui ont transmises avec le sang. C'est la première condition pour acquérir ensuite toutes les autres qualités d'un bon Canadien.

2° — L'introduction hative de l'anglais sape la base sur laquelle on a organisé le programme

Les raisons qu'on a fait valoir pour précipiter l'enseignement de l'anglais, raisons que je trouve formulées en substance dans le mémoire d'un groupe de professeurs et de directeurs des écoles de Montréal, sapent à sa base le principe sur lequel on a édifié toute la réforme du programme. Ce principe que je rappelais au commencement de cet écrit, ce principe que la presse a salué de ses bravos, le voici : l'école élémentaire ne doit pas viser à enseigner à l'enfant tout ce qu'il lui sera utile de savoir dans sa vie, ni à rendre l'enfant capable d'exercer un métier ou une profession lorsqu'il en sort; elle donne les notions fondamentales indispensables à tout homme sans distinction, elle oriente sans spécialiser. C'est dans ces vues qu'on en a éliminé la comptabilité commerciale pour ne donner que les éléments fondamentaux de toute comptabilité; — qu'on a retranché les sciences, pour ramener l'observation sur les choses familières qui entourent l'élève; — qu'on a classé les matières en essentielles et en accessoires; — qu'on a créé, à la suite de l'école élémentaire, l'école complémentaire où les connaissances éliminées pourront être introduites et développées en vue des spécialités vers lesquelles l'élève voudra orienter sa carrière. Et c'est précisément l'annonce de ce principe et de ces réformes qui a provoqué de chaudes adhésions.

Or, le mémoire en question suppose que l'enfant, au sortir de l'école élémentaire, va entrer immédiatement en position. « Aucune position n'est accessible à nos jeunes Canadiens français s'ils ne peuvent parler et écrire dans les deux langues ».

Très bien, je suppose; c'est pourquoi je dis : montrons-leur donc au moins à parler et à écrire dans leur propre langue! Cela nous évitera l'humiliation d'entendre dire, comme je l'ai entendu de la bouche de deux hauts fonctionnaires civils, que les employés de bureaux dont ils utilisaient les services,

quoique « gradués » d'académies en renom, leur faisaient des documents, leur rédigeaient des lettres qu'ils auraient honte de signer, et qu'ils ont dû les remplacer par des jeunes filles sortant de couvents moins réputés, mais enseignant mieux le français. Cela nous évitera l'humiliation que m'avouait un père de famille occupant une haute position sociale : « C'est pénible; mon fils a fait tout son cours à telle académie, et il ne veut jamais écrire qu'en anglais, parce qu'il avoue ne connaître pas suffisamment sa langue ». Et c'est un représentant de la plus pure essence canadienne.

Mais pour revenir à ma première idée, s'il faut connaître l'anglais pour n'importe quelle position, faut-il donc que l'anglais envahisse le cerveau de l'enfant au seuil de l'école où il entre à sept ans ? L'anglais, comme toutes les autres connaissances qui viennent se greffer sur la formation première, ne s'apprendra-t-il pas mieux quand cette première formation aura développé la capacité d'apprendre ? Est-ce que tous nos hommes publics qui ont fait l'honneur de notre race n'ont pas appris l'anglais, règle générale, après avoir acquis la première formation dans leur langue maternelle ? [1]

L'on voudrait donc ramener l'école élémentaire, l'école des « éléments », à une école qui prépare immédiatement aux carrières ! Alors faisons-y entrer le commerce, l'industrie, l'agriculture, que sais-je ? Mais c'est précisément ce qu'on a voulu chasser de l'école. Tout le travail qui a été fait resterait donc sans raison d'utilité. Il est sapé à sa base. J'attire respectueusement sur ce point l'attention de l'autorité supérieure qui préside à notre instruction primaire. Si une énergique direction ne tient pas au principe admis en

---

[1] Il n'est pas sans à propos de rappeler ici un fait signalé par le comte Goblet d'Alviella dans son ouvrage *Inde et Himalaya, Souvenirs de voyage :*

« J'ai plus d'une fois entendu des fonctionnaires anglo-indiens appuyer de leur expérience personnelle cet argument souvent avancé en Belgique à propos des populations flamandes, qu'entre deux enfants instruits, le premier par l'intermédiaire de l'anglais, le second au moyen de sa langue maternelle, ce dernier devenait, d'ordinaire, non seulement le plus intelligent et le plus instruit, mais encore le plus apte à saisir l'esprit même des idées et des méthodes européennes. » (Cf. Léon de Paeuw, *La réforme de l'enseignement populaire en Belgique*, p. 229).

vue de ramener l'école primaire à son rôle naturel, l'enseignement restera encombré autant, peut-être plus que jamais; l'école élémentaire sera encore une polytechnique en miniature, ambitionnant de faire des commis, des industriels, des compétences universelles, sans tenir compte de la nature et de l'âge de l'enfant; dans quelques années le programme, qui n'aura pas été suivi (comme l'autre, d'ailleurs, pourrais-je dire), sera déclaré un fiasco, et on proclamera l'école primaire une faillite. *Caveant consules !* Ce n'est pas par quelques modifications de détail, par quelques transpositions de matières au programme, qu'on améliorera nos écoles; c'est par l'application vigoureuse d'un principe reconnu bon; c'est en ramenant énergiquement l'école dans ses cadres naturels d'où l'ont fait sortir, depuis une vingtaine d'années, les récriminations insuffisamment réfléchies de ceux qui ont voulu faire de l'école primaire une petite université qui dispense de la grande. Le coup de barre est donné; ne laissons pas la barque retomber dans le remous.

Soyons pratiques

L'idée de sacrifier notre formation première au désir d'être pratique et de rendre capable de brasser des affaires au sortir de l'école, est une idée des moins pratiques. Elle a fait ses preuves dans tous les pays. Quoi de plus pratique que de développer chaque être suivant sa nature et de lui assurer, plutôt qu'un développement factice, la base des développements futurs ! Un inspecteur de l'enseignement primaire de France, Pierre Dufrenne, vient de publier sur *la Réforme de l'école primaire*, un ouvrage qui a déjà fait parler de lui. Préoccupé, comme tout Français, du relèvement économique de la France meurtrie, il se demande si l'école primaire doit viser à fournir immédiatement des producteurs, et il s'insurge contre cette idée qu'il qualifie de « vue courte ». La formation première du Français, qui assure le développement de toutes « les qualités de caractère » qui ont brillé aux yeux de tout le monde pendant la guerre, voilà ce qu'il réclame comme « la condition la plus importante » à l'école primaire. Formons des Français, dit-il en substance, le reste viendra par surcroît. Il cite ces paroles

d'une maison commerciale de France qui, au simple point de vue des affaires, réclame, avant tout, de son personnel, « les conditions morales » et « les conditions de caractère. Ce sont les plus importantes. Ce que vous ignorez par ailleurs nous vous l'apprendrons ».

« Soit donc, dit-il, nous allons spécialiser les écoles primaires. Nous allons les régler sur l'économique, y introduire ici un champ, ailleurs un comptoir, un coin de comptoir, un coin d'usine... Et si, grâce à nous, la production augmente, double, triple, dans notre pays, nous dirons sans doute que nous avons été des gens pratiques, soucieux des réalités et que nous avons bien préparé à la vie les enfants qui nous étaient confiés. En quoi notre erreur sera grande... L'idéal de la société française est-il qu'elle devienne un peuple satisfait d'empiler des stocks, d'inonder des marchés, d'aligner des statistiques, de toucher de hauts salaires et de se partager des dividendes, et, pour le surplus, cherchant au petit bonheur, ou suivant la pente de son tempérament, son plaisir, sa jouissance?... Mettre au-dessus de tout l'enseignement pratique parce qu'il serait plus près de réalités, procèderait d'une vue bien courte. La famille aussi est une réalité, et la patrie... Avant de devenir ceci ou cela, nos garçons sont des hommes, ils sont des fils, ils deviendront des pères. Ils seront des citoyens, des citoyens français. Si l'école se reconnaît incapable de les y préparer, qu'elle se démette de son ambition d'élever et d'instruire. Si elle n'abandonne pas cette partie de sa tâche, il faut qu'elle la juge essentielle et principale ».

Plus on creusera cette question de l'importance de la formation première de l'école, plus on trouvera de raisons de n'y rien sacrifier ni compromettre, en cédant à l'engouement, à des poussées d'opinion, à des préoccupations utilitaires. C'est l'avenir de toute notre race qui se joue à la petite école, et que tous ceux qui ont quelque action sur la direction de notre enseignement, se guident non sur des opinions à la mode, mais sur les principes éternels qui planent au-dessus des contingences.

Une mentalité pleine de graves dangers

Dans un mémoire auquel nous avons fait allusion, les Supérieurs de six congrégations enseignantes de langue française approuvent d'une manière générale le nouveau programme proposé par le sous-comité chargé de sa refonte, reconnaissant que la réforme proposée « atteint d'une façon presque satisfaisante la fin ultime de la refonte du programme qui était d'alléger ce dernier ». Ils déclarent n'être « pas en faveur de l'introduction de l'anglais en deuxième année, même dans les centres urbains, » si ce n'est sous une « forme orale et par la méthode directe ». [1] Ils ajoutent que *l'exigence des parents et des commissions scolaires appelle au moins une initiation* dans les centres urbains.

Nous soulignons cette déclaration des Frères, qui indique une poussée extérieure provenant d'une mentalité si universellement répandue, qu'elle force des éducateurs à admettre une introduction hâtive qui leur répugne.

Le mémoire d'un groupe de professeurs de Montréal entre plus avant dans le mouvement : il demande l'enseignement de l'anglais dès la première année.

Cette poussée qui se manifeste de diverses manières et qui a pénétré notre mentalité au point qu'on ne puisse parler, sans soulever de tempête, de consacrer à la culture française exclusive les deux premières années de l'école, tend par sa nature à mettre l'anglais presque sur le même pied que le français dans tout le cours de l'école primaire. On a beau protester de ses intentions, les intentions n'empêchent pas les causes d'agir suivant leur nature. Nous verrons plus loin le peu de raison d'une semblable tendance et les consé-

---

[1] Le mémoire ajoute : « Car de toute nécessité il faut que la 2e année reste la classe de lecture par excellence, la classe des opérations fondamentales en arithmétique, la classe de l'écriture et du catéchisme. Si vous introduisez l'anglais qui prend un quart du temps de la journée de classe, vous ne pouvez plus remplir le programme sur les matières essentielles. Et nous considérons qu'une des principales causes de la faiblesse d'un élève dans les 3e et 4e années est le manque de savoir lire... Nous ne sommes donc pas en faveur de l'introduction de l'anglais en 2e année, même dans les centres urbains, sous une autre forme que la forme orale et par la méthode directe ».

quences auxquelles elle doit nécessairement conduire. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prédire qu'avant longtemps, au train où l'on y va dans certaines écoles, la langue française y deviendra la langue seconde.

Ici encore, je souligne une fois de plus la difficulté qu'il faut surmonter pour redonner à l'école élémentaire le caractère que lui assigne son rôle naturel. On veut absolument que l'homme soit complet au sortir de la petite école. On veut encombrer de toutes manières, et on ne veut pas laisser à l'esprit de l'enfant la chance de recevoir en paix le premier développement que réclame sa nature.

Mais le danger le plus grave est bien celui de faire perdre à notre enseignement primaire le caractère français que nous avons tous à cœur de lui conserver, et que nous devons lui conserver. Je ne voudrais pas sortir du cadre pédagogique que se propose ce travail, ni développer toutes les idées que suggère une telle menace; mais il est bien permis, tout en restant dans ces limites, de faire observer que la question pédagogique se complique ici d'une question vitale, qui touche aux intérêts sacrés que nos pères ont défendus de leur héroïsme et de leur sang. Si l'anglais avait envahi l'enseignement à ce degré depuis 1760, nous n'aurions plus à lutter pour la conservation du français et de nos traditions françaises : ce seraient choses du passé.

Je rappelle encore une fois la question telle qu'elle est posée : il ne s'agit pas de chasser l'anglais de l'école primaire : le programme tel que soumis au Comité catholique, lui fait une large place depuis le cours moyen (3ème année) et lui laisse toute latitude à l'école complémentaire. Nous demandons seulement qu'on laisse tranquille le cerveau de l'enfant de 7 et 8 ans, pendant qu'au cours inférieur il est tout absorbé à recevoir les premières impressions qui façonnent son âme pour toute la vie; nous demandons ensuite que, pendant toute cette période des cours moyen et supérieur, où l'anglais est enseigné plus que ne l'est, en nul autre pays, la langue seconde, on laisse la langue maternelle de l'enfant occuper une place de choix dans son éducation, et qu'on n'aille pas lui créer la déprimante impression qu'une autre langue a un droit égal à imbiber son âme de ses pensées, de son vocabulaire,

de ses tournures, de sa mentalité, des sentiments dont elle est le véhicule.

Le principe de vie

Cette explication donnée, il n'est pas exagéré de maintenir qu'il faut, sous peine d'abdication, conserver, dans l'école qui façonne l'âme des petits Canadiens français de la province proclamée le cœur de tous les groupements français d'Amérique, une prédominance jalouse à la langue maternelle qui porte avec elle toutes les richesses de l'âme française, de nos traditions, tous les secrets de notre force et de notre miraculeuse survivance. Quelle que soit la nécessité de l'anglais pour l'homme de nos villes, ce n'est pas une raison pour étouffer dans l'enfant le « principe de vie qu'il a dans le sang ». Aucune nécessité ne doit empêcher qu'on ne donne d'abord à l'enfant sa formation première suivant sa nature, son âme, son tempérament. Et c'est l'œuvre de la petite école, surtout des premières années de la petite école. Aux cours moyen et supérieur, et surtout à l'école complémentaire pour l'enfant qui ne va pas plus loin, il y a tout le temps voulu pour lui fournir les éléments d'une langue qu'il devra utiliser et approfondir toute sa vie. Mais, encore une fois, n'allons pas priver l'âme de l'enfant de ce qui doit faire sa force et sa grandeur, constituer la raison de sa supériorité. Et pour être supérieur, il faut que le Canadien ait dans l'âme assez de fierté pour chercher à se grandir par la culture qui convient à l'âme de sa race, à son tempérament ethnique.

Comme le disait si bien au congrès des notaires, M. Ferdinand Roy, le bâtonnier du Barreau : « Nous, les fils légitimes de cette France, de cette race, allons-nous nous résigner à nous amoindrir en étouffant le principe de vie que nous avons dans le sang, et, parce que nous vivons en Amérique, au Canada, à n'être plus que la moitié de nous-mêmes ? Non pas. Nous devons être *nous* intégralement... Soyons, corps et âme, totalement nous-mêmes ». Quand nous serons cela, — et nous ne le serons que si la petite école s'entend avec la famille pour nous en garantir la base, — alors nous pourrons ajouter sur ce fond solidement constitué, autant d'apport étranger qu'il sera nécessaire. Nous serons en mesure d'assimiler sans être assimilés.

Le danger

« Il n'est pas prouvé — dit le mémoire déjà cité des professeurs de Montréal — que l'étude de l'anglais nuise à celle du français ». Est-il besoin de prouver que deux font plus que un, et que l'étude parallèle de deux langues ne peut occuper un cerveau de 7 à 12 ans sans accumuler les difficultés et engendrer la confusion ? Il n'est pas prouvé ? Allons ! Même si l'enfant apprend aussi bien à lire son français, l'étude d'une langue ne se borne pas à la lecture. Il y a l'orthographe, le vocabulaire, les tournures de phrase, l'esprit qui se forme par cette étude. Qui n'a vu des mots français à orthographe anglaise ? Par exemple les correcteurs d'épreuves ont bien de la peine à faire comprendre à certains protes que « langage » ne s'écrit pas « language ». Qui ne sait tous les anglicismes de mots et de tournures qui déparent notre langue, parlée ou écrite ? Les « Dictionnaires du bon langage » qui se multiplient, les efforts des « Sociétés du parler français » pour corriger notre langage pénétré d'anglais, le charabia qu'on peut relever dans la plupart des journaux ne constituent-ils pas la preuve évidente qu'il est dangereux de fréquenter une seconde langue avant d'avoir une bonne connaissance de sa langue maternelle ? Or, l'école canadienne-française a plus que toute autre le devoir de veiller à la première formation de la langue maternelle des petits. Le réveil consolant qui s'est fait chez nous depuis d'assez nombreuses années déjà, pour encourager l'étude plus soignée du français, pour épurer la langue des anglicismes qui la déparent, pour enrichir notre vocabulaire français, fait assez comprendre que l'école des petits a mieux à faire pour leur éducation que de mener de front l'étude de deux langues dont la seconde envahit déjà et corrompt la principale.

Et notre vocabulaire français est assez pauvre pour embarrasser ceux qui ont à parler ou à écrire, et pour attirer fortement l'attention des Français de France qui nous en marquent leur surprise. L'éducation première donnée à l'école doit réagir contre ce déplorable état de choses au lieu d'accentuer la cause qui le produit.

En discutant les questions d'éducation on entend souvent, quoique bien à tort, parfois, invoquer l'exemple des

autres provinces ou des autres pays. Eh bien, regardons ici, si nous n'avons pas quelque exemple à utiliser. Y a-t-il un pays au monde, en dehors des pays persécuteurs d'une minorité, où l'autorité scolaire va mettre deux langues au même rang à la petite école ? Nos compatriotes des autres provinces luttent en désespérés pour obtenir que leurs enfants aient le droit de se développer d'abord dans leur propre langue. Ils subissent en quelques endroits un autre régime, mais à contre-cœur. Les persécuteurs de tout pays tiennent à donner dès le premier stage scolaire, l'enseignement de la langue destinée à supplanter l'autre et à façonner les esprits dans leur moule. Leur raison est celle qu'apporte le mémoire des professeurs de Montréal : le cerveau plus tendre de l'enfant reçoit mieux le cachet qu'on veut lui imprimer. Les Anglais des rares parties du pays qui ont songé à enseigner le français dans leurs écoles, n'ont nullement eu l'idée de le faire avant la troisième année du cours. La Belgique, pays qu'on n'accusera pas d'être arriéré et sans expérience, pays bilingue, met l'enseignement de la seconde langue *facultatif* pendant toute la durée de l'école élémentaire : *il ne devient obligatoire qu'à l'école complémentaire.* La raison est toujours la même : l'enfant ne se développera bien que par sa langue maternelle; une fois en possession d'une bonne formation, il acquerra plus facilement, et sans danger pour la conservation de sa personnalité propre, la connaissance d'une autre langue. [1]

---

[1] Dans l'ouvrage de Léon de Paeuw, signalé plus haut, l'auteur rapporte le débat qui eut lieu à la Chambre des Représentants de Belgique, en 1914, sur l'enseignement de la langue seconde dans les écoles. Il fut question de le rendre obligatoire, mais *pas avant le cours supérieur* (5e année). M. de Cauwelaert fait ces justes remarques qui sont bonnes à méditer : « La langue maternelle constitue une unité vitale. Il y a dans la langue des instincts comme dans notre vie physiologique, et celui qui possède cet esprit de langue répond spontanément et sans aucun tâtonnement aux indications que cet instinct lui dicte. Or, vous enlevez cet instinct sûr aux enfants qui sont éduqués simultanément dans les deux langues. Et je suis convaincu qu'une des raisons pour lesquelles nous avons à Bruxelles ce langage métissé qu'on appelle le *langage Beulemans*, se trouve dans ce fait que prématurément les enfants ont appris à connaître les deux langues et à les mélanger ».

Tout rapprochement devient superflu.

Il serait malheureux que nous, qui avons tous les avantages, nous allions, par je ne sais quelle fausse conception de l'éducation de l'enfance, introduire de cœur joyeux, dans nos propres écoles, un principe dont personne ne veut, un principe qui fait le désespoir de ceux qui sont forcés d'en subir les tyranniques applications.

Opinion mal orientée

Quand on veut s'expliquer la raison de cette poussée grandissante, qui réclame une place de plus en plus marquée à l'anglais dans l'enseignement primaire, on est bien forcé d'admettre que le snobisme, un manque de fierté nationale, est à la racine. On ajoute à cela, sans se préoccuper du caractère essentiel de l'école primaire, l'erreur pédagogique de vouloir faire sortir, de cette école, des hommes de douze ans armés de pied en cap pour toutes les luttes de la vie.

Puis on a commis cette autre erreur, signalée et combattue depuis si longtemps par tant d'hommes éminents, de croire que l'avenir des fils de la race, la prospérité nationale, dépend de la culture commerciale mise à la portée de tout le monde. De là cette dévotion extraordinaire, qui s'est répandue jusque dans le fond de nos campagnes, pour demander des académies commerciales. Le cultivateur croit faire un monsieur de son fils en l'arrachant à la terre pour le pousser derrière un comptoir. Puis, partout où l'on peut en avoir, les campagnes se pourvoient graduellement d'académies commerciales. Même des pensionnats de jeunes filles n'échappent pas toujours à l'emprise de cette opinion.

Voilà un fait, je pense, dont l'évidence est assez grande pour ne prêter à aucune discussion. On peut en discuter l'à propos, on n'en peut nier l'existence.

De là une tendance à vouloir faire de l'école primaire un marchepied pour arriver à la carrière commerciale.

Puis, voyant le succès des Anglais en affaires, on s'est fait l'idée, sans tenir compte des causes variées qui entrent en jeu, qu'en apprenant l'anglais, le petit Canadien sera, par le fait, consacré homme d'affaires. Et la foi en la vertu de l'anglais a pris des proportions telles qu'on a supprimé même la comptabilité pour y substituer le *Book-Keeping*. Un

comptable qui organise une comptabilité uniforme dans les maisons d'affaires de notre région exclusivement française, me déclare qu'il doit renoncer à son projet de comptabilité française, parce que la technologie en est complètement inconnue, et il faudrait que tous ces commis, gérants, patrons, qui mâchent à peine l'anglais, se remissent à l'étude complète des termes français de leur profession. N'est-ce pas souverainement déplorable ?

Eh bien, faut-il orienter notre enseignement primaire vers le commerce ? Devons-nous nous figer dans cet idéal et prendre ce fait comme base de notre culture primaire ? J'en appelle au gouvernement de Québec qui a fondé des écoles industrielles, au ministre de l'Agriculture qui ne cesse de dénoncer la désertion des campagnes par les mieux doués et les mieux cultivés de nos fils de cultivateurs, aux écoles d'agriculture et à tous les amis de cette grande industrie essentiellement nationale; j'en appelle à tous ceux qu'épouvante le problème de la désertion du sol; je pourrais en appeler à tous ces collèges classiques qui reçoivent un si grand nombre de jeunes gens à qui l'on reproche de ne savoir pas assez leur français : faut-il maintenir aux yeux des enfants de nos écoles élémentaires, la suprême ambition d'aller recevoir dans une académie commerciale le couronnement de leur éducation primaire ? Notre race est-elle donc une race de commerçants pour que l'éducation pousse ses fils vers les comptoirs ? Ou croit-on que l'avenir de notre race, son salut, son influence, dépendent du nombre de petits commis qu'on aura gavés d'arithmétique et d'anglais ?

Jusqu'ici nous n'avions, pour couronner l'enseignement primaire, que des académies à programme officiellement uniforme. En se répandant dans nos campagnes elles s'affublent en trop grand nombre de l'épithète « commerciales », laissant voir par là à quelle destination elles préparent leurs élèves. Ce système qui pénétra jusque dans les régions agricoles, n'a pas peu contribué à aggraver la désertion de la terre en drainant vers la carrière commerciale les enfants de cultivateurs les mieux doués, qui n'ambitionnaient pas de suivre le cours classique. Outre que ce système favorise ce fait reconnu aujourd'hui comme une plaie nationale, il ne rend pas justice aux élèves, de plus en plus nombreux,

qui veulent orienter leur carrière d'un autre côté. Des écoles spéciales sont ouvertes, et elles pourront se multiplier davantage, pour préparer des compétences dans les divers domaines de notre activité nationale. La culture de nos académies commerciales n'est certainement pas une préparation aux autres écoles spéciales.

L'école complémentaire

Eh bien, le nouveau programme veut remédier à cette lacune, et il suggère les moyens pratiques que voici : au lieu de ces académies avec leur unique programme absorbé par la préoccupation commerciale, on aura 'école complémentaire avec son programme dont une partie comportera une culture générale, et une autre partie sera appropriée au milieu scolaire, variant d'une école à l'autre, pour préparer aux diverses spécialités vers lesquelles veut s'orienter la masse des enfants qui la fréquenteront. Dans nos régions agricoles, nous pouvons remplacer les programmes commerciaux par un programme agricole; on a des écoles qui préparent à l'industrie, aux arts et métiers : le cours complémentaire devra ajouter à son programme de culture générale des études conduisant aux écoles industrielles, ou aux écoles techniques. Les académies de couvent auront un programme moins chargé d'algèbre, de physique, de je ne sais quoi encore, et plus approprié au rôle de la femme. Il est temps de généraliser l'application de cette idée si l'on veut sauver les traditions familiales que nos programmes gonflés et mal orientés ne contribuent pas légèrement à compromettre. Il y aura aussi dans l'école complémentaire le programme qui orientera vers les écoles commerciales, puisqu'il en faut. Et ainsi chaque domaine de notre activité nationale, chacun de nos besoins sociaux trouvera, dans l'école complémentaire, un entraînement qui préparera les aptitudes aux écoles spéciales, dont le rôle est de former des compétences.

Cette disposition fournit le moyen d'orienter l'enseignement, dans les académies, vers les spécialités variées auxquelles notre système actuel ne permet pas de préparer. Les esprits dirigeants s'inquiètent, d'une manière visible, de cet état de choses, et le point où nous sommes rendus dans notre évolution économique, demande, pour un grand nombre

d'enfants qui ont fait le premier stage de l'école primaire, un système plus en rapport avec nos besoins variés, plus apte à élargir les horizons, à étendre et coordonner les idées, à discipliner l'esprit et même à élever les sentiments.

La réaction

Voilà le fait qu'il faut corriger : l'orientation forcée de tout notre système primaire vers la carrière commerciale. Une réaction s'annonce; on entend partout les sourdes protestations de gens qui ne savent pas trop où frapper pour atteindre le mal. Cette réaction, il vaut mieux la préparer dans l'ordre en diminuant le nombre de nos académies commerciales, surtout en dehors des villes, en faisant place à d'autres académies (le nouveau programme a changé en appellation d'écoles complémentaires ce nom qui est vraiment baroque, sinon prétentieux dans la circonstance), — en faisant place donc à d'autres écoles qui répondront mieux aux besoins variés de notre éducation. La réforme du programme ouvre une issue des plus favorables à cette innovation qui s'impose. Que tous ceux-là qui ont à cœur le progrès bien entendu de l'éducation s'unissent pour pousser dans cette voie, dussent-ils s'exposer à heurter une opinion mal formée, mais bien ancrée, et à recevoir quelques coups de matraque : le bien se fait à ce prix.

On m'a accusé de jeter tout le tort sur les Frères et de leur attribuer la principale responsabilité du système dont nous souffrons. Je crois m'être suffisamment expliqué. C'est un système créé par toutes sortes d'influences agissant sous le coup d'une fausse mentalité qu'il faut corriger au lieu de l'accentuer par l'éducation. Les Frères n'ont pas imposé ces écoles; ils les ont ouvertes à ceux qui les demandaient. En se généralisant trop, surtout dans nos campagnes, en accentuant de plus en plus leur caractère, elles ne répondent plus suffisamment aux fins de l'éducation de notre époque, et compromettent le caractère qu'il faut conserver à notre enseignement. On ne demande pas aux Frères de supprimer leurs écoles, ni de disparaître de l'enseignement; on leur ouvre de nouveaux horizons, on veut les introduire dans de nouveaux champs où ils pourront, en transformant certaines de leurs

écoles, en en ouvrant d'autres, pour approprier leur enseignement à des besoins plus variés, cueillir de nouveaux lauriers et accroître leurs titres à la reconnaissance à laquelle les familles canadiennes sont tenues envers eux. Leur mérite n'en sera nullement amoindri, ni leurs œuvres diminuées, et ils auront rendu un immense service à la cause de l'éducation.

L'École française en vue du commerce anglais

Mais l'engouement pour la préparation au commerce à la suite immédiate de l'école élémentaire, s'aggrave encore du fait que l'instruction commerciale, croit-on, doit se donner en anglais.

C'est bien là l'erreur la plus désastreuse : établir comme base d'éducation que le commerce est affaire de pure culture anglaise, au point de ne pas donner même la technologie française aux enfants canadiens-français. Mettre comme point de départ à l'éducation de l'enfant que, s'il veut réussir dans le monde des affaires, il doit se développer, non pas dans le sens de ses qualités héréditaires, mais dans le sens d'une race qui n'est pas la sienne ! Lui faire croire que sa langue, sa mentalité, ses traditions ancestrales, rien de cela ne peut le préparer à l'avenir, mais qu'il lui faut établir une solution de continuité entre l'âme de ses pères, le génie de sa race, et son âme à lui, son tempérament, son éducation personnelle ! Si, après cela, on trouve des engoués de l'anglicisation, des gens qui semblent vouloir se faire pardonner d'être Français d'origine, il ne faut pas être surpris outre mesure.

Que l'homme d'affaires ait besoin de connaître la langue anglaise, je ne le discute pas, et je me suis suffisamment expliqué là-dessus dans les autres parties de cette étude, en soulignant la place que le programme nouveau réserve à l'anglais. Mais qu'il faille créer chez l'enfant, pour toute sa vie, l'impression déprimante que sa langue et sa mentalité ne peuvent lui être d'aucun secours dans les affaires et le succès de sa vie, et qu'il lui faut se dépouiller de tout ce qui constitue son caractère ethnique pour faire son chemin au milieu des siens : voilà qui dépasse tout ce que l'on pourrait imaginer en fait d'instrument d'humiliation nationale. Est-ce que le commerce et les affaires ne demandent pas une

culture d'esprit, des idées nettes, bien ordonnées, une puissance d'observation et de déduction, toutes choses — il faut toujours en revenir là — qui ne s'acquièrent que par la culture appropriée au tempérament de chaque race, la culture par la langue maternelle ? Avant de cultiver chez les générations qui poussent, cette opinion qui consacrerait le dogme de notre infériorité native, qui nous ferait bondir si elle nous était imposée par des persécuteurs, n'est-il pas à propos d'observer et de raisonner ? La race française est-elle si inférieure qu'elle ne puisse réussir sans se mettre dans la peau d'un Anglo-Saxon ? Les directeurs de l'École des Hautes Études commerciales n'ont-ils pas signalé l'influence que les Canadiens retireraient d'une bonne culture française pour le succès en affaires, et ne cherchent-ils pas à créer une réaction contre le préjugé que je déplore ? Est-ce que l'importance économique du français n'est pas proclamée par tous les peuples qui s'occupent de la reconstruction d'après-guerre ? Les affaires et la comptabilité en anglais ! Mais sait-on que le Canadien à toute épreuve qu'est M. Dubuc, — le grand industriel de Chicoutimi dont on ne contestera pas, je pense, les aptitudes et les succès en affaires, — a adopté, dans les établissements qu'il dirige, la comptabilité française, parce qu'il la trouve plus nette, plus précise et plus facile ? Et les Compagnies de langue anglaise auxquelles il se trouve associé, ne l'ont jamais méprisé pour cela, jamais elles n'ont réclamé contre sa manière de faire. Et que pense-t-on des Caisses populaires Desjardins introduites jusque dans l'Argentine ? Est-ce que cette déplorable habitude de mettre l'anglais comme la langue du commerce, en étalant partout des réclames et des affiches anglaises ou à tournure anglaise, en forçant à écrire l'anglais plutôt que le français dans les correspondances, n'est pas de nature à inutiliser tant d'efforts soutenus (et au prix de quels sacrifices, chez nos pères surtout !) pour assurer à notre langue le rôle qu'elle a toujours rempli dans la conservation de notre caractère distinctif ? Allons-nous laisser angliciser chez nous toutes les sciences économiques en répétant sans réflexion qu'il faut être pratique, et qu'on ne peut l'être qu'en faisant litière de toutes nos ressources ethniques ? On l'a dit : Si les Anglais réussissent bien en affaires, c'est que,

doués d'aptitudes propres à leur race, ils ont travaillé à être plus eux-mêmes. La Providence a ainsi doué chaque peuple d'un ensemble de qualités mêlées de défauts; et c'est une loi de la nature que chaque race, comme tout individu, comme tout être vivant, ne peut atteindre la plénitude de sa valeur qu'en se développant suivant sa nature. C'est le seul moyen d'être « pratique ». On peut se perfectionner en imitant ce qu'il y a de bon chez les autres; mais on ne peut que compromettre les plus belles qualités en copiant servilement ceux qui ont une nature différente.

N'aurions-nous pas raison d'appliquer à tout degré de notre enseignement ce qu'un député, M. Amédée Monet, disait de l'Université de Montréal : « Notre Université devra être canadienne-française ou elle sera incolore... Quand nous serons comme tout le monde, nasillant le *credo* du « How to make money », nous disparaîtrons comme race distincte ». Et quand on a peine à accentuer notre formation propre dans les hautes sphères de notre enseignement, allons-nous en compromettre la base à l'école primaire ?

Lueurs d'espérance

Une réaction s'annonce, disais-je plus haut; un mouvement d'opinion qui ne peut que grandir, obligera peut-être avant longtemps et d'une manière plutôt forte, les éducateurs primaires de tout degré à revenir aux méthodes de la logique et du bon sens. Ce mouvement d'opinion, on le trouve à l'École des Hautes Études, chez des patrons forcés de constater le défaut de formation française et intellectuelle de certains diplômés des académies commerciales. On en retrouve des indices non équivoques dans les communautés même des Frères enseignants. Les Frères du Sacré-Cœur ont senti le besoin d'éditer un manuel de comptabilité française, et y inscrivirent en préface ces paroles significatives qui leur font honneur : « Ce sera apporter notre contribution au mouvement — nous devrions dire à la lutte — qui se fait actuellement en faveur de la langue française. Il faut bien l'avouer, l'enseignement de la comptabilité, donné presque exclusivement en anglais dans les écoles de notre province, a certainement nui à notre parler national, en con-

tribuant sa trop large part d'anglicismes : la source la plus féconde des anglicismes n'est-elle pas l'ignorance des expressions ou tournures françaises? Puis, qui n'a entendu dire que l'anglais est la langue du commerce, que le français se prête mal aux exigences des affaires, surtout à la comptabilité? Cette opinion aussi doit être mise au compte de l'ignorance : il suffit d'un examen, même superficiel, d'une méthode française de tenue des livres, pour s'en convaincre. Le français est, pour le moins, aussi précis, aussi concis que l'anglais sous tous les rapports, et par conséquent dans le langage des affaires. Il y a donc de solides raisons d'apprendre la tenue des livres en français ».

Voilà qui est parler d'or, et qui manifeste comme un regret : celui d'être forcé d'enseigner la tenue des livres presque exclusivement en anglais, pour satisfaire une opinion aussi tyrannique qu'humiliante et absurde. C'est pour vous aider, dans votre désir de mieux faire, mes bons Frères, que j'apporte mon coup de pioche à la base d'un système qu'il faut démolir.

Il est facile de voir que les Frères subissent avec peine un régime imposé par l'opinion, suivant, malgré eux, un courant qui emporte tout le monde. Ce courant c'est l'opinion fausse que je dénonce : tant d'irréfléchis crient partout qu'il suffit de savoir l'anglais pour être pratique et faire de l'argent ! Les parents trompés par cette lubie, exigent pour leurs enfants une éducation à l'anglaise. On m'a fait l'honneur de me dire à moi-même, dans une circonstance où je défendais la thèse que je soutiens ici : « Vous avez raison en théorie; mais en pratique, que voulez-vous? Il le faut bien, tout le monde le réclame. » Prêtre, et, comme tel, gardien par vocation de la morale évangélique, j'ai si souvent relevé et soutenu les faibles qui appliquent cette parole de découragement à la loi divine, que cet argument n'a jamais eu la bonne fortune de me convaincre. Le « vrai » pratique ne peut être opposé au « vrai » théorique. Les parents réclament parce qu'on leur a faussé la mentalité. Il faut les éclairer dans leur erreur. Le jour où ils comprendront que le succès de l'éducation de leurs enfants tient à une bonne culture française servant de base à une bonne connaissance de l'anglais, le bon sens populaire reprendra ses droits. C'est

une mentalité à refaire. Le rôle de l'éducation n'est pas de suivre les courants faciles; c'est de redresser les opinions erronées et d'établir les courants d'opinion saine.

Un bon coup d'épaule de la part de toutes les personnes éclairées qui agissent sur l'opinion, et nous ramènerons l'éducation populaire dans ses cadres naturels d'où l'ont fait sortir le snobisme et l'oubli des lois psychologiques qui doivent présider à l'éducation.

Résumé et conclusion

Résumons ce trop long travail :

1° N'encombrons pas le programme qui vient d'être déchargé. Ne commençons l'enseignement de l'anglais qu'au cours moyen, alors que l'enfant s'est initié aux premiers éléments de sa langue maternelle. Sa culture tient à ce prix, et l'enseignement de la langue seconde ne s'en trouvera que mieux. « Il faut que l'enfant ne poursuive la connaissance d'une deuxième langue que lorsqu'il possède convenablement la langue maternelle... Pour que l'enfant possède ce que l'on appelle « l'esprit d'une langue », il faut commencer par permettre qu'il s'assimile le génie de la langue première » (Van Cauwelaert, dans *La Réforme de l'enseignement populaire en Belgique*. — Cf. Abbé Perrier, *Action française*, mai 1920, « *Bilinguisme à l'école primaire* »).

2° Gardons à notre école, pour qu'elle soit bien pratique, son caractère bien français, afin qu'elle développe avec plus d'efficacité « le principe de vie que nous avons dans le sang ». Un homme n'est supérieur que s'il s'est développé suivant les lois de sa nature, et « chaque groupe national, selon ses aspirations séculaires et son tempérament ». (Abbé Perrier).

3° Redressons la mauvaise orientation qui a été graduellement imprimée à nos écoles primaires, de faire tout converger vers le commerce. D'autres perspectives plus « pratiques » s'ouvrent devant nos écoliers de quinze ans, et nos élèves ont besoin, pour réussir partout, d'une plus forte connaissance de leur langue maternelle.

4° Démolissons cette fausse mentalité que l'anglais donné au détriment de la culture qui nous convient, procure

la clef de tous les succès et va drainer toutes les richesses de notre côté.[1] Enseignons l'anglais, mais suivant les lois de la logique, de la psychologie et du bon sens, sans rien sacrifier de cet héritage sacré que nous a conservé « le miracle canadien ».

---

[1] Voir l'étude si sensée du R. P. Adélard Dugré dans l'*Action française*, avril 1920, et l'*École canadienne-française*, par le même.—Œuvres des tracts.—Aussi *Action française*, août 1919.

APPENDICE I

LETTRE DES SUPÉRIEURS DES CONGRÉGATIONS ENSEIGNATES À MONSEIGNEUR ROSS

Monseigneur F.-X. Ross,
Vicaire général,
Rimouski.

Monseigneur,

Le 29 mars dernier, nous avions l'honneur de présenter à l'honorable Surintendant de l'Instruction publique une série de suggestions relatives au programme des écoles primaires élémentaires.

Deux de ces suggestions, la treizième et la dernière, concernant l'enseignement de l'anglais, ont servi d'argument dans des discussions importantes, où certains leur ont donné un sens qui dénature notre intention. C'est pourquoi nous voulons bien, sur votre demande, vous en déclarer le sens exact.

En disant, à propos du certificat d'études : « Nous sommes favorables au projet pourvu : « que les examens portent seulement sur les matières fondamentales... auxquelles nous ajouterions l'anglais » notre intention n'était pas de réclamer pour l'anglais le rang des matières *essentielles*. Cela ressort de l'esprit général de notre document, et l'équivoque, si elle existe, ne se trouve que dans la construction grammaticale. Il nous avait paru simplement convenable qu'on interroge sur l'anglais, à l'examen qui termine la 6ème année, des élèves qui, selon le programme officiel, étudient cette matière depuis quatre ans. Mais nous avions eu soin de demander, dans notre suggestion fondamentale (la 1ère), qu'une distinction fût établie, dans le programme, entre les écoles rurales et les écoles urbaines. [1]

Et lorsque nous demandions, pour la langue anglaise, une initiation orale dès la deuxième année, nous n'avions pas pour but de faire à l'anglais une place plus considérable, mais plutôt de réduire ce que certaines exigences nous imposaient quant à l'enseignement de la langue seconde au cours inférieur. Et le commentaire de notre suggestion (la 13ème) démontre que nous voulions, avant tout, que cette initiation ne fût pas préjudiciable à l'enseignement de la langue maternelle.

Veuillez accepter, Monseigneur, l'hommage respectueux de vos tout dévoués collaborateurs,

---

[1] On trouvera les extraits textuels de ce mémoire à la suite de la présente lettre.

(Signé) J.-A. Charlebois, C.S.V., provincial; f. Augustin, provincial des FF. de Saint-Gabriel; fr Jos.-Émeric, provincial des FF. Maristes; F. Louis-Arsene, provincial des FF. de l'Instruction chrétienne; Frère Philippe, C.S.C., délégué du R. P. Alfred Roy, provincial des C.S C.; Frère Albertus, délégué du R. F. Louis-Édouard, provincial des FF. du Sacré-Cœur, province de Montréal.

Extraits du mémoire adressé au Surintendant de l'Instruction publique, le 29 mars 1920, et mentionné dans la lettre précédente :—

1° *Nuances à observer* — Nous demandons que des nuances plus accentuées soient insérées dans le programme, selon qu'il s'applique aux écoles urbaines ou aux écoles rurales.

. . . .

Note explicative — Nous croyons que pour le développement à donner aux notions fondamentales on doit tenir compte du milieu de l'école primaire. En fait, une distinction existe quant aux besoins et à l'organisation des classes, entre les écoles de villes et celles des campagnes. Pourquoi des nuances, au moins, dans le programme ne marqueraient-elles pas les distinctions à faire dans l'enseignement selon le milieu ? Un programme absolument unique ne peut être ni le minimum qui convient aux deux catégories d'écoles de la province, ni la mesure de leurs besoins respectifs. C'est pourquoi nous pensons que dans les notes et les conseils pédagogiques on devrait étendre au programme de langage, d'*anglais* et d'arithmétique le principe de distinction admis déjà pour le dessin et l'agriculture.

. . . .

13° *Langue anglaise* — Nous demandons, pour les écoles *urbaines*, de commencer l'étude de la langue anglaise en deuxième année, oralement et selon la méthode directe, avec lecture *au tableau noir* des mots appris.

Commentaire. — Nous croyons que dans les centres urbains il est possible de faire une étude orale et intuitive de la langue anglaise en deuxième année. L'exigence des parents et des commissions scolaires appelle au moins une *initiation*, et nous sommes bien d'avis que c'est possible et que c'est *suffisant.* Car, de toute nécessité, il faut que la deuxième année reste la classe de *lecture* par excellence, la classe des *opérations fondamentales en arithmétique*, la classe de l'*écriture* et du *catéchisme.* Si vous introduisez l'anglais qui prend un quart de la journée de classe, vous ne pouvez plus remplir le programme sur les *matières essentielles.* Et nous considérons qu'une des principales causes de la faiblesse d'un élève dans les classes de troisième et de quatrième, est le manque de savoir lire. Nous ne sommes donc pas en faveur de l'introduction de l'anglais en deuxième année, *même dans les centres urbains*, sous une autre forme que la forme orale et par la méthode directe.

Quant à l'analyse grammaticale anglaise, nous trouvons qu'elle oblige l'élève à un travail trop difficile et qu'elle ne concourt pas à son développement, même en 6e année.

....

Certificat d'études — Nous sommes favorables au projet, pourvu :

Que les commissions scolaires soient *libres* de l'établir dans telles de leurs écoles qu'elles jugeront capables de subir l'épreuve requise;

Que les examens portent seulement sur les matières fondamentales énumérées aux pages 4 et 5 du « Rapport » de Mgr Ross, auxquelles nous ajouterions l'anglais;

Que ce contrôle ne s'exerce pas directement par un organisme central, mais par un *organisme régional.*

APPENDICE II

REQUETE DES DIRECTEURS DE L'*ACTION FRANÇAISE*

aux membres du Comité catholique de l'Instruction publique sur l'Enseignement du français.

Éminence,
Messeigneurs,
Messieurs,

Les directeurs de l'*Action française* vous demandent humblement la permission de vous faire connaître leurs vues sur une question très importante. Ces vues n'ont pas la prétention d'être nouvelles; elles ont été formulées et défendues au Conseil de l'Instruction publique, elles vous sont familières. Nous désirons seulement les appuyer à notre tour, conscients que nous sommes de servir de porte-parole à un fort groupe de citoyens influents et de plus en plus nombreux.

Il s'agit de la place qu'il faut attribuer, dans le programme de l'enseignement primaire, à l'enseignement respectif du français et de l'anglais. La dernière refonte du programme a fait surgir un problème à la solution duquel nous paraissent attachées les plus graves conséquences.

Nous voudrions, en peu de mots, vous exprimer, sur ce sujet, notre franche pensée. Nous sommes d'avis que dans les écoles françaises de Québec, il faut, sans hésiter, consid rer la langue maternelle comme matière principale dominant toutes les autres, et l'autre comme matière secondaire à laquelle sera consacré beaucoup moins de temps et de soin. Nous croyons, avec les meilleurs pédagogues, que la langue maternelle doit être, dans les premières années d'enseignement, la langue unique; que l'autre ne doit être introduite qu'à l'heure où l'élève pourra l'apprendre sans risquer de déformer ses notions de français par des confusions de sons ou d'orthographes. Nous adhérons pleinement aux conclusions de Mgr F.-X. Ross, chargé du remaniement du programme par le Comité catholique de l'Instruction publique.

Nous partons de ce principe que l'éducation primaire doit avoir pour but de former à nos enfants des cerveaux français, de leur apprendre à penser comme des Français, en un mot de les développer selon le génie de leur race. Or ceci ne s'obtiendra, cela va de soi, que si l'on respecte les prédispositions intellectuelles des petits Canadiens français. Il importe souverainement qu'on apporte tous les soins à leur bien enseigner leur langue. Mais qui ne le voit ? Une condition de l'efficacité de cet enseignement, dans un pays saturé d'anglais, n'est-ce pas d'éviter

à tout prix, dans l'esprit des enfants, la confusion des deux langues et par conséquent de sacrifier l'une à l'autre, surtout dans les premières années de l'école?

Rien ne sert, à notre modeste avis, de poursuivre la chimère des deux langues également bien apprises et également bien sues. C'est un fait acquis de façon péremptoire : nul ne sait parfaitement deux langues, surtout parmi le peuple et parmi les enfants. Plusieurs peuvent les parler toutes deux d'une façon convenable, mais toujours l'une des deux finit par prédominer. Puisqu'il en est ainsi, nous voulons, nous, et nous sommes persuadés que vous partagez notre ambition, nous voulons assurer, à tout prix, la prédominance de la langue maternelle dans l'esprit de nos enfants, et nous proposons qu'à cette fin elle prenne dans l'enseignement une avance considérable sur l'autre, même au sein des écoles des villes. Trop de causes, en ces milieux, nous inclinent vers l'anglicisation pour que nous n'ayons pas le devoir de nous prémunir contre le péril. Les Canadiens français des villes perfectionnent, pendant toute leur vie, leur connaissance de l'anglais, tandis que la plupart parlent et écrivent un français suspect, souvent plus imparfait, à mesure qu'ils avancent en âge. C'est au point, hélas ! que la majorité des hommes du commerce, de l'industrie, de la finance, et un grand nombre d'hommes des professions libérales, en viennent à faire leurs rédactions et leur correspondance d'affaires en anglais plutôt qu'en français. La raison est que l'anglais se lit et s'entend partout, que c'est une langue facile et moins exigeante que le français; qu'elle a des formules brèves et commodes, vagues parfois, mais dont on se contente facilement en Amérique. En quelques mois d'étude sérieuse ou de pratique régulière, tout Canadien français, quelque peu doué, acquiert la connaissance de l'anglais qui lui est nécessaire. Les esprits paresseux préfèrent même s'en servir que de s'imposer un effort pour respecter les exigences de leur langue maternelle. Les membres du Comité catholique de l'Instruction publique ne croient-ils point que céder à cette tendance trop commune chez les nôtres, serait pousser bientôt l'anglais à la prédominance dans l'enseignement, renoncer comme suite inévitable à la langue de nos ancêtres et à la culture supérieure qu'elle porte avec elle? Les directeurs suprêmes de notre éducation seront assurément les derniers à entrer dans un tel mouvement.

Nous supplions que l'on ne voie pas là une couleur pessimiste des choses. Actuellement nous avons le témoignage de beaucoup de nos hommes d'affaires les plus en vue qui confessent leur embarras pour parler et écrire quand ils sont en France ou qu'ils correspondent avec des Français. Des maisons françaises ont déclaré que la correspondance française du Canada est souvent sujette à caution, à cause de l'impropriété des termes qu'on y emploie. Un autre malheureux symptôme et qui décourage la bonne volonté des hommes de commerce respectueux de leur langue, c'est, à l'heure actuelle, la rareté des jeunes gens possédant bien leur français commercial. Aussi est-ce avec quelque surprise et une véritable douleur que nous constatons le rôle néfaste qu'ont joué chez nous, au point de vue du français, certains collèges commerciaux. Nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu, dans la province de Québec, de plus puissant agent d'anglicisation et de corruption de notre langue

que ces collèges. Nous pourrions citer telle grande école de Montréal où les élèves qui viennent de ces institutions et quelquefois des diplômés possédant fort bien l'anglais, sont incapables de subir l'examen d'entrée pour les matières françaises. Les directeurs de plusieurs collèges commerciaux ont trop facilement cédé, semble-t-il, aux exigences injustifiables de quelques pères de famille dominés eux-mêmes par des vues exclusivement utilitaires.

Ce que nous redoutons par-dessus tout, et c'est tout le motif de cette requête, c'est de voir l'école primaire entrer dans la même voie et favoriser dans nos campagnes, nos villages et nos petites villes, l'œuvre déplorable accomplie par les collèges commerciaux dans nos grands centres. S'il n'y a pas arrêt sur cette pente, si même il ne se produit une réaction énergique, il est triste de le penser, mais le mal nous paraît inévitable : jamais nous n'aurons au Canada le commerce français, l'industrie française, la finance française; et il nous faudra dire un adieu définitif à l'indépendance économique des Canadiens français.

On ne saurait donc nous reprocher de négliger le point de vue utilitaire en réclamant l'enseignement intense du français. Nous qui ne croyons à aucune infériorité de notre génie ethnique, nous sommes d'avis que nos compatriotes ont un intérêt primordial à marquer du sceau de leur race leurs activités commerciales, industrielles, financières. La preuve en est faite chaque jour : notre langue nous sera de plus en plus utile dans nos relations extérieures; divers signes nous font croire qu'elle occupera également une place de plus en plus considérable dans le commerce canadien. Nous osons dire davantage : nous ne désespérons pas de voir les nôtres se servir un jour, habituellement, de leur propre langue dans les affaires. Déjà le branle est donné et le progrès se fait sentir partout. Des adhésions précieuses et ferventes, parfois même impérieuses, nous arrivent. Il est même très rare aujourd'hui de rencontrer, comme cela se voyait parfois jadis, des pères de famille canadiens-français qui envoient leurs enfants aux écoles anglo-protestantes. L'expérience a prouvé que notre peuple n'avait besoin que d'être éclairé et que le sentiment de sa dignité, de ses devoirs et de ses meilleurs intérêts le ramène de jour en jour vers le culte de sa langue.

Vous l'aurez pensé avant nous : ce n'est pas le temps, à l'heure où tel mouvement se dessine, de faire servir l'école canadienne-française à opérer un recul. Nous vous supplions donc humblement, assurés d'être en communauté de pensée avec vous, de défendre une institution d'où dépend notre survivance, notre qualité de peuple français et apostolique. Notre patrimoine est tel qu'il ne peut être sauvé que s'il est défendu dans son intégrité. Nous vous supplions de ne pas abandonner à des maîtres, à des directeurs, à des inspecteurs d'écoles dont l'ampleur ou la tournure d'esprit nous laisse quelque inquiétude, le soin de fixer eux-mêmes la physionomie des écoles où sont élevés nos enfants, de ne pas livrer surtout à la libre interprétation de ces pédagogues, le sort de l'enseignement du français dans notre province. Nous demandons, en un mot, que d'étroites préoccupations utilitaires ne relèguent pas au second rang les intérêts supérieurs de notre peuple.

APPENDICE III

ADHÉSIONS DE DIVERSES SOCIÉTÉS

L'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française

...Constatant que le projet de refonte des programmes de l'enseignement primaire, tel qu'élaboré par le rapporteur du sous-comité nommé à cet effet, en mai 1918, par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, Mgr F.-X. Ross, dans un mémoire au Surintendant du 8 janvier 1919, est en plein accord avec les vœux émis à son Congrès scolaire des Trois-Rivières en 1913 (cf. *Étude critique de notre système scolaire*, page 160) et à son Congrès agricole de Saint-Hyacinthe en 1916 (cf. *Le problème agricole au Canada français*, page 256), l'Association catholique de la Jeunesse canadienne-française demande respectueusement :

1. Que pour la *formation intellectuelle* au cours primaire, surtout pendant les deux premières années, on s'en tienne aux matières reconnues comme *fondamentales* par le rapporteur, soit la *langue maternelle* et le *calcul*.

2. Qu'au lieu d'un programme unique et commun à toutes les *écoles complémentaires*, auquel s'adjoindra l'étude de quelque spécialité, on dresse quatre programmes bien distincts, pour les écoles de filles et les écoles de garçons, dans le milieu rural et dans le milieu urbain, en tenant soigneusement compte des catégories d'élèves et des exigences du milieu social.

(*Séance du* 29 *octobre* 1920. *Extrait des minutes du Comité central*).

ASSOCIATION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Cercle de Montréal

A sa réunion du 2 octobre 1920, le Cercle catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal a adopté, à l'unanimité la plus parfaite, la déclaration suivante qu'il résolut de communiquer à Mgr Ross, aux journaux et à M. le Surintendant de l'Instruction publique, pour qu'elle soit par lui soumise au Comité catholique de l'Instruction publique à sa prochaine réunion :

« Les membres du Cercle catholique des Voyageurs de Commerce de Montréal adhèrent complètement aux vues de Mgr F.-X. Ross, sur la réforme de l'enseignement primaire, et en particulier sur l'enseignement du français seul dans les deux premières années du cours élémentaire, même dans les écoles de ville ou les centres mixtes. Leur expérience personnelle les a convaincus qu'une connaissance imparfaite du français leur est beaucoup plus préjudiciable qu'une connaissance imparfaite de l'anglais. Après une solide formation française et une initiation suffisante à la langue anglaise, ils sont persuadés qu'un jeune homme peut acquérir rapidement la connaissance pratique de l'anglais qui lui est nécessaire pour le maniement des affaires.

« Ils souhaitent, pour les écoles de villages et de campagnes, un programme d'études moins chargé d'anglais et mieux adapté aux besoins des enfants qui les fréquentent, en vue d'en former des agriculteurs éclairés et de prévenir la désertion des campagnes.

« Ils prient les Révérends Frères éducateurs de la jeunesse d'accepter l'hommage reconnaissant des nombreux membres de leur cercle qui ont fréquenté leurs écoles, et ils leur demandent humblement de favoriser de toutes leurs forces le mouvement qui tend à faire de plus en plus considérable la part du français dans les opérations commerciales. Ils reconnaissent d'ailleurs que les écoles dirigées par les Frères ne sont pas celles où le français est le plus en souffrance, au contraire.

« Ils souhaitent enfin que nos universités nationales reçoivent des élèves de mieux en mieux préparés à une éducation supérieure toujours plus française et catholique. »

Eugène Thouin,
Secrétaire.

COMPTOIR COOPÉRATIF DE MONTRÉAL

Considérant que le *Comptoir Coopératif de Montréal* a pour but général « de travailler au progrès religieux, intellectuel, social et économique de ses membres en prenant à cœur leurs intérêts matériels » (art. 2 de ses Statuts):

Considérant qu'à cet effet le *Comptoir Coopératif* s'attache « à perfectionner l'instruction professionnelle de ses membres » (Stat. art. 3d);

Considérant que nos fils de cultivateurs les mieux doués et les mieux cultivés désertent les campagnes selon que le déplorent le Ministre de l'Agriculture et les autorités sociales de cette province;

Considérant que l'établissement d'académies commerciales dans les campagnes comme couronnement de l'enseignement primaire n'a pas peu contribué, selon que Mgr Ross l'a exprimé dernièrement, à « aggraver la désertion de la terre, entraînant vers la carrière commerciale les enfants des cultivateurs les mieux doués, qui n'ambitionnent pas de suivre le cours classique »;

Considérant que « le nouveau programme permet de remplacer dans nos régions agricoles les programmes commerciaux par un programme agricole »;

Considérant que l'introduction hâtive de l'anglais à l'enseignement primaire a pour conséquence inévitable de diriger nos élèves de la campagne vers les études commerciales;

Le *Comptoir Coopératif de Montréal*, à une assemblée régulière de son bureau exécutif tenue à ses bureaux à Montréal, vendredi, le 8 octobre 1920, déclare, au nom des 32,400 cultivateurs qu'il représente, appuyer dans leur intégrité les projets de réforme scolaire récemment exposés par Mgr Ross.

Résolu que cette adhésion soit communiquée au Surintendant de l'Instruction publique, pour qu'elle soit transmise par lui au Comité catholique de l'Instruction publique de la province de Québec, ainsi qu'à Mgr Ross et aux journaux.

G. Tanguay,
Secrétaire.

LA LIGUE DU RALLIEMENT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Woonsocket, 24 septembre 1920.

Mgr F.-X. Ross, V.G.
Évêché de Rimouski,

Monseigneur,

Après avoir suivi sur le *Devoir* avec un intérêt qui allait toujours croissant, l'exposé si lucide du programme d'études tout plein de bon sens que vous y faisiez, la *Ligue du Ralliement français en Amérique*, s'autorisant de la liberté que prend l'*Action française* de Montréal de vous en féliciter, vous demande la permission de se joindre à cette bonne garde montée pour vous en faire ses hommages et vous en exprimer sa très haute satisfaction.

. . . .

La Ligue du Ralliement français en Amérique vous prie de lui faire expédier à ses frais, à son siège social : 82, rue Cumberland, 500 copies de votre travail aussitôt qu'imprimé.

Pour le Comité exécutif de la L.R.F.A.

L'abbé J.-A. Fauteux, *Secrétaire.*

ASSOCIATION CATHOLIQUE DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Cercle de Québec

(*Séance du 25 septembre* 1920).

Il est préposé par G.-E. Drouin, secondé par J.-A.-C. Latulippe, que le Cercle catholique des Voyageurs de Commerce de Québec félicite chaleureusement Mgr F.-X. Ross pour le nouveau programme d'enseignement primaire, (rapport présenté au Conseil de l'Instruction publique), pour les articles si bien documentés, intitulés « Le nouveau programme primaire et l'enseignement de l'anglais », et publiés dans le *Devoir*.

De plus, le cercle considère que la compétence de Mgr Ross en cette matière pourrait être une raison suffisante pour faire adopter tel rapport.

Geo. Drouin,
Secrétaire-archiviste.

LA LIGUE NATIONALE DE COLONISATION DE QUÉBEC

A une assemblée générale de la Ligue Nationale de Colonisation de Québec, tenue mardi, le 6 octobre, il a été proposé et unanimement adopté qu'une résolution en faveur d'une réforme dans l'enseignement primaire, principalement dans les écoles rurales, soit communiquée au Comité catholique de l'Instruction publique :

« La Ligue nationale de colonisation croit que l'enseignement, tel qu'il se donne actuellement dans un trop grand nombre d'écoles de nos campagnes, est de nature à former avant tout des recrues pour le commerce et les bureaux d'affaires et ne répond pas aux besoins de la classe agricole qui soutient ces écoles;

« Que cet enseignement plutôt commercial est une des causes de la désertion du sol, de la pénurie de la main-d'œuvre sur les fermes, et qu'il tend à détourner des milliers de fils de cultivateurs de notre grande œuvre nationale, la Colonisation;

« Au nom de ses quarante cercles, la Ligue prie ceux qui ont la direction de notre enseignement national d'améliorer par de sages réformes dans le sens suggéré par Mgr Ross, le programme des écoles de campagnes et de villages, afin de le rendre moins commercial et plus rural.

« La Ligue profite aussi de l'occasion qui lui est offerte pour rendre un sincère hommage à nos dévoués éducateurs, qui, nous en avons l'assurance, désirent autant que nous, travailler à conserver à notre peuple sa belle vocation agricole et ses aptitudes de colonisation. »

Antoine Lemieux,
Ass-Secrét.

A.C.J.C.

Cercle Jacques-Cartier

Montréal, 17 octobre 1920.

Monseigneur,

J'ai le devoir et le plaisir de vous annoncer qu'à leur assemblée régulière du deux octobre dernier, les membres du Cercle Jacques-Cartier de l'A.C.J.C., tous instituteurs, ont adopté une résolution vous félicitant chaleureusement des articles que vous avez publiés dans le *Devoir* contre l'enseignement de l'anglais dans la deuxième année de l'école primaire; et qu'ils espèrent que vous réunirez en brochure ces sages articles pour une large propagande.

Veuillez accepter, etc.,

Par ordre des membres du Cercle Jacques-Cartier.

G. Bellefleur, Inst.

LA SOCIÉTÉ DE COLONISATION DE RIMOUSKI

Les Directeurs de *La Société de Colonisation du diocèse de Saint-Germain de Rimouski,* régulièrement réunis à leur assemblée annuelle à Rimouski le 16 décembre 1920, ont unanimement adopté la résolution suivante pour être communiquée à Mgr Ross, à M. le Surintendant de l'Instruction publique et aux principaux journaux :

1° Considérant que l'enseignement donné dans les écoles, à cause de l'influence qu'il exerce sur la mentalité des enfants, et, par eux, de la famille et de la race tout entière, doit s'appliquer avant tout à conserver toutes les énergies qui constituent le caractère d'un peuple et à les développer dans le sens de ses traditions ancestrales et suivant son tempérament ethnique;

2° Considérant que notre race, française par son tempérament intellectuel et moral, et agricole par son caractère et sa vocation, a besoin d'une éducation qui la développe dans le sens de ces traditions pour conserver et fortifier les réserves d'énergies qui, ayant été notre salut dans le passé, doivent être nos garanties dans l'avenir;

3° Considérant que l'anglomanie se généralisant et s'accentuant de plus en plus dans les villes et les centres d'activités industrielles et commerciales, exerce une action néfaste sur la mentalité de notre peuple, détruit le sentiment de fierté nationale et constitue en conséquence un dissolvant de notre caractère ethnique, comme nous en avons des preuves manifestes jusque dans nos campagnes;

4° Considérant que l'enseignement hâtif de l'anglais dans nos écoles, alors que les facultés plastiques de l'enfant peuvent recevoir plus facilement l'empreinte étrangère que nous déplorons, favorise cette disposition malsaine et compromet le travail de formation française au lieu d'en assurer la vigueur; — et que d'autre part notre organisation scolaire n'a jusqu'ici, pour couronner l'enseignement primaire dans nos campagnes, que des académies commerciales qui contribuent à favoriser cette dégénérescence en anglicisant le commerce, et à détourner du travail du sol, en créant de petits commis au détriment de l'industrie essentielle de l'agriculture;

En conséquence, la Société de Colonisation de Rimouski, qui a pour mission de conserver au sol les fils de la race avec leurs énergies héréditaires, déclare adhérer complètement aux thèses que Mgr F.-X. Ross a publiées dans le *Devoir*, et supplie respectueusement les membres du Conseil de l'Instruction publique, de ne pas permettre l'enseignement de l'anglais avant le cours moyen de l'école primaire, — de favoriser une réaction qui accentue la culture française à tous les degrés de cette école, — et de fournir pour les écoles complémentaires de la campagne, un programme plus simple qui permette de donner une instruction plus appropriée aux besoins ruraux, afin que les fils de cultivateurs puissent recevoir un complément d'éducation qui les attache au sol et les perfectionne dans la profession à laquelle il importe de les conserver.

G.-David JEAN, *ptre,*
Secrétaire.

TABLE DES MATIÈRES